

**MAIRIE**

DE

**SAINT-NIZIER-D'AZERGUES**

69870



E-mail : [mairie@stnizierdazergues.fr](mailto:mairie@stnizierdazergues.fr)

Téléphone : 04 74 02 00 44

Télécopie : 04 74 02 03 47

**PV du Conseil Municipal du mercredi 5 juin 2024**

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Adjointes, Fabien AUGAY, Bernard GROS, Grégory PEGUY, Roland PICCETTO, Christelle VERNE.

Excusés : Christine VIGNE, Guillaume GAUTHIER, Alexis POTHIER

Absents : Gilles DESCOMBES

Secrétaire de séance : Roland PICCETTO

Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h35

**1. Approbation du procès-verbal - Séance du 13 Mai 2024 :**

Après quelques corrections orthographiques, le procès-verbal est approuvé.

Délibération : Le Conseil approuve à l'unanimité.

**2. Décision modificative**

Suite à une avance sur marché pour l'entreprise MOOS SAS d'un montant de 11 955.39€, il y a lieu de prendre une décision modificative afin d'alimenter les comptes 041 "Opérations Patrimoniales" en recettes comme en dépenses de la façon suivante :

Augmentation des crédits de 11 956€ sur le Compte 231/041 Dépense d'Investissement

Augmentation des crédits de 11 956€ sur le Compte 238/041 Recette d'Investissement

Délibération : Le Conseil accepte à l'unanimité

**3. Modification de la convention PIMM'S**

Compte tenu de l'adhésion de la commune de Chambost Allières au PIMM'S, il y a lieu d'établir un avenant à la convention afin d'intégrer cette commune et de mettre à jour le montant de la participation financière de chaque commune adhérente.

Compte tenu de cette nouvelle adhésion le pourcentage de répartition pour notre commune passe de 13.57% à 11.90%.

Délibération : Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **4. Versement d'une subvention à la COR pour lutter contre le frelon asiatique**

La COR demande à l'ensemble de ses communes membres une participation financière à hauteur de 200€ par commune, afin de permettre une lutte active contre la prolifération du frelon asiatique sur l'ensemble du territoire communautaire.

Délibération : Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **5. Réparation du Chemin de la grange des Princes**

Ce sujet est reporté à la prochaine séance. Des devis complémentaires doivent être demandés

#### **Questions et informations diverses**

##### ➤ **Occupation du domaine public par les forains**

Après l'occupation du domaine public par les forains et compte tenu de plusieurs problèmes rencontrés cette année, la gestion va être repensée, notamment en ce qui concerne les branchements électriques, ceux-ci seront à la charge des forains encadrés par toutes associations organisatrices de festivités.

##### ➤ **Chemin de BACULY**

Une partie du chemin desservant une Maison sis "Sur Baculy" n'est pas nommée. Le nom retenu pour cette partie est : "Chemin de Baculy". Les plaques de nomination et numérotation vont être commandées.

##### ➤ **Place de l'Église et Parking de l'Église**

Ces deux lieux n'étant pas non plus nommés il est décidé de leur attribuer le nom de "Place de l'église" et "Parking de l'église". Des plaques seront également commandées pour ces deux lieux.

##### ➤ **Nouveaux logements sis lieux dit les Fougères.**

Chantal précise que ceux-ci ne doivent pas faire l'objet d'une nouvelle numérotation, le numéro en vigueur sera celui donné à l'ensemble des habitations déjà existants.

##### ➤ **Complexe scolaire**

Un point est fait sur les travaux du complexe scolaire. Le planning est tenu, la livraison est prévue pour Juillet 2024 comme prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

La prochaine séance est fixée au mercredi 3 juillet 2024 à 20h30.